



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat Général**

Date de l'annonce publique de la séance:

Date de la convocation des conseillers :

point de l'ordre du jour no:

## **Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 15 mars 2019**

### **PROJET DE DELIBERATION**

## **Le Conseil Communal;**

**Objet: Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif – taxe d'entrée**

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette organise chaque année le Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI);

Considérant que l'EFFI fait honneur à son titre et donne la possibilité à créer un échange entre générations sur des thèmes, réalités ou vécus touchant des personnes de différents âges, de différentes cultures avec des besoins et ressources spécifiques;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un droit d'entrée pour les différentes séances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide**

d'approuver la taxe relative au droit d'entrée aux séances du Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI) à hauteur de 5.-€/séance.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête